

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 4 mai 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-004-13879/23/BM

■ Adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association ARPA (Association du restaurant du petit Arbois) et paiement de la cotisation 2023 - Approbation d'une convention 54721

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Restaurant Interentreprises de l'Arbois est géré par « l'Association du Restaurant du Petit Arbois » dite ARPA. Celle-ci a été créée en décembre 1995 dans un but exclusivement social afin d'assurer dans les meilleures conditions possibles la distribution et le service des repas à consommer sur place, au bénéfice du personnel des sociétés, des laboratoires et des agents métropolitains travaillant sur site.

Ce restaurant fonctionne dans les locaux situés sur le domaine du Petit Arbois propriété du Département des Bouches-du-Rhône, affecté depuis le 1^{er} janvier 2017 à la Métropole Aix-Marseille Provence.

L'ARPA confie la préparation des repas à un prestataire de service.

L'adhésion à l'ARPA permet aux agents d'accéder au restaurant sans avoir à payer la redevance ARPA, réservée aux convives extérieurs à l'association. Il restera alors à leur charge l'écart de prix. L'agent aura la possibilité de choisir deux formules (8 ou 10 €). Le tarif annuel 2023 pour l'inscription pour chaque agent s'élève à 40 € euros. Le service réseau technopôles est composé de 17 agents.

Dans ce cadre, il est aujourd'hui proposé d'adhérer pour l'année 2023 et d'approuver le paiement de la cotisation afférente, d'un montant de 680 € ainsi que la convention correspondante.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association ARPA ainsi que le paiement de la cotisation 2023 d'un montant de 680 euros.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer la convention d'adhésion ci-annexée.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal Métropolitain de l'année 2023, en section de fonctionnement : Chapitre 011 – Fonction 61 – Nature 6281.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY